



Manuel d'utilisation pour voter

Introduction

Le vote se fera exclusivement via Internet à partir du site du conseil régional des jeunes de la Guadeloupe www.crj-guadeloupe.com sur une plate forme sécurisée spécifiquement mise en place pour cette occasion.

Seuls les électeurs qui sont inscrits sur la liste électorale peuvent prendre part au vote. Tout d'abord, il faudra renseigner sur votre identité en utilisant les identifiants (NOM D'UTILISATEUR + MOT DE PASSE) personnalisés transmis par mail, lors de la confirmation de l'inscription sur la liste électorale.

Ce vote électronique permet de :

- voter blanc

ou voter pour le nombre de binômes mixtes correspondant au nombre de sièges à pourvoir dans leur collège.

Il est obligatoire de voter selon le nombre de binôme correspondant au collège :

- collège 1 : pour voter il faudra choisir **10 binômes** parmi la liste en place pour le collège n°1, etc.

- collège 2 : **4 binômes**

- collège 3 : **2 binômes**

- collège 2 : **4 binômes**

Tout bulletin incomplet sera refusé. L'électeur ne peut voter qu'une seule fois.

Les candidats seront classés en ordre décroissant suivant le nombre de voix obtenues par collège. Seront déclarés élus les binômes mixtes qui ont obtenu le plus grand nombre de voix dans leur collège soit :

- collège 1 les 10 premiers

- collège 2 les 4 premiers

- collège 3 les 2 premiers

- collège 2 les 4 premiers

En cas de désistement ou de démission, les binômes seront appelés à siéger selon le classement établi au moment du dépouillement. Les binômes sont solidaires ; la démission ou le désistement d'un élu engage le binôme. En cas d'égalité, le binôme mixte dont la moyenne d'âge est la moins élevée sera élu.

1) Procédure du vote électronique

Pour voter vous devez choisir le nombre de binôme assigné à chaque numéro de collège :

a) Cocher les cases des binômes choisis en consultant leur profession de foi (lien [Présentation](#)) si vous le désirez

- collège 1 : **obligation de choisir 10 binômes, etc.**

- collège 2 : **4 binômes**

- collège 3 : **2 binômes**

- collège 2 : **4 binômes**

b) Valider votre vote

2) Validation et enregistrement du vote

Cette étape correspond à la validation et à l'enregistrement de votre vote. Elle renseigne sur les informations (liste des binômes choisis) précédemment cochés.

Vous avez la possibilité d'enregistrer votre sélection ou de la modifier si besoin est, en cas d'erreur.

3) Confirmation de votre vote

Une fois votre vote enregistré, vous verrez à l'écran un message de confirmation de votre vote. (Merci ! A voté !)